

Conseil Municipal n°3

Séance du 9 mars 2021 à 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,

Date de convocation : 05/03/2021

Personnes présentes : 14/15 conseillers mais 15 votes.

Christophe VACHERON – Sandrine MARECHET - Odile PINTURIER – Elisabeth LAFANECHERE - Hervé DUQUESNE – Didier CHAMBON – Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR – Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND – Julien DELHEUR-Isabelle BRUNEL

Secrétaires : Sophie COMBREAS-GOUTEY, Karine GAMBRON

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Absent excusé Valérie GUILLAUME qui donne procuration à Mme Elisabeth LAFENECHERE pour le vote.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette décision.

Demande au conseil de mettre un point supplémentaire à l'ordre du jour.

1 - Approbation du dernier compte-rendu de conseil

Quelques corrections orthographiques sont signifiées.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité dont une procuration d'approuver le compte rendu.

Approuvé à 15 voix sur 15 dont une procuration.

2- Approbation d'une demande de subvention auprès de l'état, de la région et du département dans le cadre du projet de rénovation et d'extension d'un point multiservice et aménagement de l'espace public dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

Le Maire rappelle : Afin de financer le projet de création d'une auberge, d'une modification d'implantation de l'épicerie et l'aménagement de l'espace public dans le cadre de la revitalisation du centre bourg. Trois partenaires sont sollicités : l'état, la région et le département. Voici le détail de cette demande :

- solliciter une aide auprès de l'état au titre de la DETR 2021 de 20% soit 205 600€
- solliciter une aide auprès de la région au titre du Plan de relance de 30% soit 308 400€
- solliciter une aide auprès du département au titre de l'enveloppe territoriale de 30% soit 308 400€.

Cette demande est faite dans l'attente de la rencontre avec le sous-préfet, un retour de la région serait prévu courant mai juin avant les élections. M le Maire indique que les frais d'architecte ne sont pas pris en compte et sont à rajouter dans le budget. Ils s'élèvent tout de même à la hauteur de 81000€ à 144000€.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité dont une procuration d'approuver ces demandes de subventions.

Approuvé à 15 voix sur 15 dont une procuration

3- Définition des critères de subventions aux associations.

M le maire laisse la parole à l'adjoint aux finances M Didier MASSACRIER.

Une réflexion a été entreprise pour l'année 2020 pour l'octroi d'une subvention partielle ou complète comme les années précédentes aux associations. Etant donné l'absence de manifestations, il est proposé de donner une subvention partielle à ces dernières en prenant en compte uniquement le nombre d'adhérents en 2021. En ce qui concerne, l'autre somme allouée pour les manifestations elle ne sera pas reconduite pour cette année et sera gelée. Elle pourra permettre d'aider les associations en difficulté ou permettre de louer un local transitoirement pour le matériel du « local Lombardin » ou aider les associations à la sortie de la crise covid ou acheter du matériel commun.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité dont une procuration d'approuver ces critères d'attribution de subventions.

Approuvé à 15 voix sur 15 dont une procuration

4- Convention ADS

Le Maire rappelle : Dans le cadre de la convention ADS signée avec Loire Forez Agglomération, un avenant à la convention doit être signé en fonction de l'évolution des tarifs pour les permis de construire, les déclarations préalables ainsi l'instruction automatisée des certificats d'urbanismes. Une économie est donc faite puisque la commune ne paie plus LFA pour ce service. Evolution des tarifs : de 138 euros à 141,50 euros.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité dont une procuration d'approuver cet avenant.

Approuvé à 15 voix sur 15 dont une procuration

5 - Autorisation à donner au Maire pour signature marché : rénovation et extension d'un point multiservice et aménagement de l'espace public dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

Le Maire indique que ce sujet ne sera au final pas à l'ordre du jour, car suite à un retour du juriste de LFA mandaté pour aider la commune dans le processus d'appel d'offre, la délibération sur l'autorisation donnée au maire de signer le marché en question doit être prise au moment où l'architecte sera choisi.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité dont une procuration d'approuver ce changement.

Approuvé à 15 voix sur 15

6- Approbation du schéma de financement de la refonte de la fiscalité locale.

Le Maire rappelle : pour compenser la perte des taxes d'habitation pour les communes, l'état propose de récupérer la partie des taxes foncières qui revenaient jusqu'ici au département (taux de 15.30 %), cela va

donc entraîner une hausse importante du taux communal, cependant compensé par un taux à zéro dans la colonne du département.

Ainsi M le Maire indique que les départements vont connaître une grosse baisse de leur financement.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité dont une procuration d'approuver ce schéma de financement.

Approuvé à 15 voix sur 15 dont une procuration.

7 - Report paiement fond de concours dans le cadre du cercle vertueux (travaux école 2017) de 2020 sur 2021.

M. le Maire rappelle : Chaque année, dans le cadre des opérations d'investissement est demandé le reste à réaliser par la trésorerie, si ce dernier n'est pas identifié et qu'une nouvelle dépense d'investissement est engagée sur 2021, la trésorerie demande à l'assemblée de délibérer sur la dépense d'investissement en question. Des travaux d'isolation et de pose de fenêtres ont été effectués en 2017, avec un financement dans le cadre du cercle vertueux, le fond de concours s'étire sur 5 ans, nous en sommes à notre 4ème année.

Une somme de 347 € doit être versée cette année à Loire Forez Agglomération. Un mandatement est donc à transmettre expressément.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce mandatement.

Approuvé à 15 voix sur 15 dont une procuration.

8- Approbation du compte de gestion.

M. le Maire rappelle que chaque année, la commune doit présenter le compte gestion 2020 équilibré de la trésorerie, il laisse la parole à l'adjoint aux finances M Didier MASSACRIER pour présenter le compte de gestion en accord avec le compte administratif distribué en amont aux élus.

Après s'être fait présenter :

Le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Les bordereaux de mandats et les bordereaux de titres de recettes, le **compte de gestion de la comptabilité principale**, dressé par le trésorier de la commune, accompagné de l'état de l'actif et du passif et vu notamment les tableaux intitulés résultats budgétaires de l'exercice et résultats d'exécution.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Considérant que ce compte visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité dont une procuration d'approuver le compte de gestion.

Approuvé à 15 voix sur 15 dont une procuration.

9- Approbation du compte administratif.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée doit valider le compte administratif 2020 de la commune et explique que pour ce point de l'ordre du jour, il y a lieu d'élire un président, en application de l'article L. 2121-14 du CGCT.

Après délibération, le Conseil municipal (15 pour), élit à l'unanimité, M. Didier MASSACRIER, président, pour la présentation et le vote du Compte Administratif 2020.

Délibérant sur le compte administratif, comptabilité principale, de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Frédéric Millet, maire,

- ❖ après s'être fait présenter, par M.MASSACRIER, le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- ❖ prend connaissance du **Compte Administratif, comptabilité principale, de l'exercice 2020**, présenté (en détail pour la section de fonctionnement et opération par opération, etc.) par M. Didier MASSACRIER, lequel peut se résumer ainsi sur le document donné en pièce jointe.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité dont une procuration d'approuver le compte administratif.

Approuvé à 14 voix sur 14

10- Autorisation à donner au maire de signer le devis de relevés topographique pour l'opération de rénovation du multiservice-auberge-espace public.

M le Maire rappelle : Cette mission était initialement prévue pour l'architecte qui obtiendra le marché, mais la signature de ce devis permettra de gagner trois semaines en fonction du travail global, l'entreprise BOUNIARD nous fait une proposition à 4416 € pour les bâtiments, les extérieurs et terrains.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité dont une procuration d'autoriser le maire à signer ce devis.

Approuvé à 15 voix sur 15

Suite de l'ordre du jour :

Infos diverses :

- **Décision du maire pour lever les frais de garantie pour leur paiement par la trésorerie, dans le cadre de l'achèvement des travaux pour l'étude centre bourg suivi par l'atelier SAUVAGE.**

Le maire rappelle que dans le cadre du marché de maîtrise d'ouvrage pour l'étude centre bourg, une garantie de 5% est mise en attente par la trésorerie et versée dans l'année qui suit l'achèvement des travaux d'étude, il a été négocié la levée de cette garantie par décision du maire.

- **Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs.**
Loire Forez Agglomération travaille sur un parcours de demande de logement sociaux. Un document à ce sujet est consultable.
- **Avis de demande d'accueil des petites sections à 13h30.**

Le maire expose la demande d'une famille de pouvoir amener son enfant à l'école à 13h30 (1 à 2 fois par mois), suite aux échanges, il est décidé d'essayer d'intégrer cette demi-heure sur un temps de garderie. Voici les conditions de fonctionnement sur trois mois d'essai :

- Que sur inscription
 - Arrivée à 13h30 ou 13h50
 - Pour tous les enfants
 - Faire payer un quart de 2€50.
- **Sursis à statuer.**
Le maire indique que lorsqu'il y a une demande de permis de construire, on se réfère au PLU, dans le cadre du projet PLUI, aux demandes faites au préalable, la commune pourra avoir un délai de deux ans pour répondre.
 - **Adaptation des exploitations agricoles.**
Le maire informe du programme de recherche et d'action pour aider les exploitations à s'adapter au changement climatique : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE Territorial.
 - Un Pic-nique avec l'association du Téléthon est prévu **le 19 juin 2021** à l'étang de Saint Romain le Puy.
 - Rencontre avec le SIEL le **mardi 30 mars à 18h30** à la salle des fêtes
 - Un prix tranché de 35€ le m2 a été convenu pour l'achat du terrain BETIN.

Tour de table :

- Le Conseil d'école fait émerger un souci d'enfants non-inscrits à la cantine, pour les maternelles, il ne faudrait pas les faire passer au dernier service, de plus la cantinière ne met pas assez de protéines sur la semaine.
- La fermeture de la 7ème classe est probable au vu des effectifs.
- Clé de Saint Georges/ **27 MARS 2021 marche utile.**
- **Réunion du 18 Mars à 20h** sur l'enquête Tiers lieu.
- Dans le cadre du Foreztival, un tour du Forez en 87 jours aura lieu avec un spectacle par jour, ce sera le **21 mai 2021** à Saint Georges Haute Ville, avec la participation de 3 classes.
- L'élue à la voirie informe qu'il a été décidé que la compétence voirie restait intercommunale.
- Il est expliqué que suite à l'appel d'offre, 8 dossiers seront sélectionnés et partiront dans les mains de LFA qui en retiendra 5. Ces derniers seront ensuite épluchés par le cabinet LES ANDAINS qui en retiendra 3. Enfin ces derniers, se présenteront en entretien pour que puisse être fait le dernier choix.
- Finition de la mise en place du grillage ce prochain vendredi.
- Réunion de présentation du PLUI le **23 Mars 2021 à 20h.**
- Le conseil municipal de jeunes s'est réuni.
- La commission impôts directs a lieu le **vendredi 19 mars à 14h**
- Signalement des logements insalubres pour le FISC. Didier MASSACRIER demande à chaque élu d'observer sur la commune les logements insalubres ou vacants.
- Des travaux sont prévus Zone de la Pra.

CLOTURE DE LA SEANCE à 22h45

Prochain conseil municipal
Le mercredi 7 avril 2021 à 20h
A la salle des fêtes de SAINT GEORGES HAUTE VILLE

Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte rendu a été affiché en mairie à partir du 17 mars 2021.

Le Maire, Frédéric MILLET

